



CONTRAT DE RESERVATION EMPLACEMENT CAMPING 2019

NOM: PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL:..... VILLE..... PAYS.....

TELEPHONE..... EMAIL.....

JE RESERVE UN EMPLACEMENT POUR :

Caravane L.....x.....l (dimensions)

Camping -car L.....x.....l (dimensions)

Tente L.....x.....l (dimensions)

NOMBRE DE PERSONNES :

Adulte + 18 ans : Adolescent de 13 à 18 ans :

Enfants de 7 à 12 ans : Enfants – 7 ans :

Soit un total de personnes (Maximum de 6 personnes et 1 véhicule par emplacement)

ANIMAL VACCINE TENU EN LAISSE

OUI NON

ELECTRICITE 10A (prévoir rallonge 50m)

OUI NON

OPTION ASSURANCE ANNULATION : 15€ / semaine

OUI NON

LOCATION DE REFRIGERATEUR : 35€ / semaine

OUI NON

DATES :

Date d'arrivée : Date de départ :

L'emplacement camping est disponible le jour prévu de 14h à 19h et le départ se fait le jour prévu avant 12h.

PAIEMENT ET ACOMPTE :

Acompte de 30% + 16€ de frais de dossier

Le solde est exigible à l'arrivée suivant les dates indiquées sur le contrat.

REGLEMENT :

Chèque ANCV

Chèque

Carte de crédit NOUS CONTACTER PAR TELEPHONE

Il appartient aux locataires d'être assurés en responsabilité civile.

Les visiteurs sont autorisés sous la responsabilité de leurs hôtes, après avoir signalé leur présence à l'accueil et s'être acquitté de la redevance prévue. Dans tous les cas, les véhicules des visiteurs devront stationner à l'extérieur du camping.

Le fait de résider sur le terrain implique l'acceptation sans réserve du règlement intérieur. Toute infraction au présent règlement entraînera l'expulsion immédiate de son auteur, sans pouvoir prétendre au remboursement des sommes versées.

Fait à : Le :

« Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du camping ainsi que des conditions générales de location. »

Signature avec mention « Lu et approuvé »

Un courrier vous sera adressé pour valoir enregistrement et confirmation.



CONDITIONS DE RESERVATION :

Sauf motif légitime justifiant notre refus de contracter (notamment indisponibilité du produit), la réservation devient effective avec notre accord et après réception du contrat complété et accompagné d'un versement de 30% + 16€ de frais de dossier non récupérables.

Hébergements : la location est disponible le jour de l'arrivée prévu de 16h à 19h. Départ le jour prévu avant 10h30.

Emplacement de camping : l'emplacement est disponible le jour prévu de 14h à 19h, et le départ avant 12h. Toutes les locations sont nominatives et ne peuvent être sous louées ou cédées.

Caution : pour un séjour en hébergement nous vous demanderont une caution de 280 € qui vous sera restituée à votre départ (si absence de dégâts et parfait état de propreté).

Dans le cas où l'état des lieux n'a pu être fait la caution sera expédiée dans les huit jours.

Annulation : en cas d'annulation de votre part, il vous sera retenu ou vous resterez devoir : les frais de dossier à titre d'indemnité de rupture de contrat.

Un montant égal à 30% du coût intégral du séjour si vous annulez 30 jours avant la date prévue de votre arrivée.

Un montant égal au total si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

En cas d'annulation pour des raisons incombant à la société gérant le camping, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.

Séjour retardé ou écourté : aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. La totalité du séjour restant dû.

Le paiement des hébergements doit être soldé au plus tard 30 jours avant la date d'exécution du contrat..

Pour les emplacements de camping, le solde est exigible à l'arrivée, suivant la date indiquée sur le contrat.

Assurance annulation pour les hébergements :

Le locataire est informé qu'il a la possibilité de souscrire une assurance annulation couvrant son séjour, et ce moyennant le paiement d'une prime de 15 euros par semaine. La souscription d'une telle assurance fait l'objet d'une convention distincte des présentes décrivant les modalités précises de couverture et de mise en œuvre de la garantie.

Un formulaire d'adhésion à cette assurance annulation est disponible sur simple demande ».

Les clients comme les visiteurs sont tenus de se conformer au règlement intérieur affiché à l'accueil.

Extrait du règlement intérieur...

Les animaux de petite taille sont acceptés sur le camping sur présentation du carnet de vaccination (vaccination antirabique obligatoire) et doivent toujours être tenus en laisse sur le camping. Nous vous demandons de ramasser leurs souillures. Ils ne peuvent être laissés seuls dans les voitures, les hébergements ou les emplacements.

Les chiens de 1ère et 2ème catégorie ne sont pas acceptés.

Les visiteurs sont autorisés sous la responsabilité de leurs hôtes, après avoir signalé leur présence à l'accueil et s'être acquitté de la redevance prévue. Dans tous les cas, les voitures des visiteurs devront stationner à l'extérieur du camping.

La circulation des véhicules est limitée à 10km/h et est interdite entre 22h30 et 8h30. (Barrières d'accès fermées). A partir de 22h30 il est demandé de respecter le droit au repos de ses voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence.

* Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain.

Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes : **CMAP**

Saisine par Internet en remplissant le formulaire prévu à cet effet: www.cmap.fr

Saisine par mail: consommation@cmap.fr

Saisine par voie postale: 39, avenue F.D. Roosevelt 75008 PARIS

Téléphone: 01 44 95 11 40